

REGION LANGUEDOC - ROUSSILLON

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 19 octobre 2006

N° 01.58 LANCEMENT DU PROGRAMME "LYCÉE 21" POUR LA MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES SUR LE THÈME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES LYCÉES DE LA RÉGION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu le rapport N° 01.58 soumis au vote de l'assemblée,

Vu l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 18 octobre 2006,

Considérant que :

- dans le cadre de l'exercice de sa compétence relative à la construction et à la gestion des lycées, la Région Languedoc-Roussillon s'est engagée durablement pour la réalisation d'établissements de qualité et la rénovation du parc existant ;
- le Plan régional d'Education à l'environnement pour un Développement Durable, approuvé par délibération du Conseil régional le 20 juillet 2006, affirme la volonté de la Région Languedoc-Roussillon de promouvoir l'éducation à l'environnement auprès du public lycéen ;

et partant du constat que les lycées sont bien davantage qu'un simple lieu d'enseignement et qu'ils constituent des lieux privilégiés pour la mise en place d'actions exemplaires, en particulier sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

La Région Languedoc-Roussillon décide aujourd'hui d'engager un programme d'actions innovant au sein de ses établissements, intitulé « Lycée 21 ».

Ce programme a pour objectif de fédérer les usagers du lycée, le personnel technique et les enseignants sur des objectifs communs pour la diffusion de bonnes pratiques sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

La démarche « Lycée 21 » relève d'une participation volontaire de l'établissement et se concrétise par la signature d'une Charte, rappelant les engagements du Lycée et de la Région, afin d'encourager les bonnes pratiques au sein de l'établissement.

Rendue exécutoire
le 02/11/2006

Ces engagements portent sur 5 thématiques :

1. Démocratie participative, avec la mise en place d'un « Conseil 21 » : il a vocation à associer les représentants de l'ensemble des usagers (élèves, enseignants, personnels administratifs) et personnels techniques à la mise en œuvre de la démarche « Lycée 21 » au sein de l'établissement.
2. Education à l'environnement pour un développement durable : il s'agit d'encourager la réalisation d'actions pédagogiques au sein de l'établissement, en partenariat avec l'Education Nationale.
3. Gestion de l'énergie, de l'eau et lutte contre les gaz à effet de serre : actions pour la réduction de consommations énergétiques, réalisation d'un « Bilan Carbone », etc.
4. Gestion des déchets : sensibilisation au tri des déchets, optimisation de la gestion des déchets, etc.
5. Actions pilotes et exemplaires sur le thème du développement durable

Cette démarche, qui correspond à un véritable projet d'établissement, est destinée à l'ensemble des lycées publics d'enseignement général, professionnel et agricole de la région.

Dans un premier temps, cette démarche donnera lieu à une expérimentation au cours de l'année 2006/2007 (représentatifs des différentes filières d'enseignement et répartis sur l'ensemble du territoire régional) pour être proposée l'année suivante à l'ensemble des établissements de la Région Languedoc-Roussillon.

Huit établissements ont été pressentis, en partenariat avec le Rectorat et la DRAF pour participer à cette expérimentation. Ces établissements, répartis sur les 5 départements, sont représentatifs des différentes filières d'enseignement :

- Lycée Federico Garcia Lorca, lycée d'enseignement agricole, (Théza)
- Lycée Gustave Eiffel, lycée professionnel (Narbonne),
- Lycée Joseph Vallot , LGT, (Lodève),
- Lycée Léonard de Vinci, lycée professionnel, (Montpellier),
- Lycée Albert Camus, LGT (Nîmes),
- Lycée Marie Durand, lycée agricole (Rodilhan),
- Lycée Peytavin, LGT, (Mende)
- Lycée Louis Pasteur : lycée agricole (La Canourgue)

Cette expérimentation portera, après réalisation d'un diagnostic rapide des modes de fonctionnement de l'établissement, sur la définition d'objectifs partagés, la réalisation d'investissement et la mise en œuvre d'actions pédagogiques. Elle permettra de définir en partenariat avec les établissements concernés, le Rectorat, et la DRAF, pour les lycées agricoles, le cadre d'intervention de l'action régionale.

Un comité de pilotage sera constitué associant la Région, le Rectorat, la DRAF et les Chefs d'établissement.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Développement Durable – Environnement – Energies renouvelables – Prévention des Risques Industriels – Agenda 21, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de lancer le programme "Lycée 21" pour la mise en place de bonnes pratiques sur le thème du développement durable au sein des lycées de la région comme décrit ci-dessus.

Le Président
Georges FRÊCHE